

JOURNAL D'AGRICULTURE.

Après avoir créé l'homme, Dieu le plaça dans le Jardin d'Eden pour le cultiver et le garder.—[Genèse, II, 15.]



Heureux les cultivateurs, s'ils savent apprécier les avantages de leur condition.—[Virgile.]

Vol. 3

St. Hyacinthe,—Province de Québec.—Mercredi, 17 Avril 1872

No 29 30

Courrier de St Hyacinthe

Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois et sont de pas moins de 6 mois, strictement payables d'avance. Une augmentation de 33 1/2 p cent sera faite aux retardataires. Pour discontinuer il faut avoir payé tous arrérages, et donner un mois d'avis par écrit.

TARIF DES ANNONCES.

Première insertion, 8 cts. par ligne, chaque insertion subséquente, 2 cts. Adresses d'affaires, \$3 par année. Annonces Commerciales, et autres traitées de gré à gré.

JOURS DE PUBLICATION.—Edition semi-quotidienne, Mardi, Jeudi, Samedi Edition Hebdomadaire, Vendredi. The Farmer's Journal, Jeudi.

Le Journal d'Agriculture paraît le Mercredi de chaque semaine. Le prix de l'abonnement est de Unécu, ou 50 cts: d'avance. Pas d'avance \$1.

Camille Lussier, propriétaire-éditeur imprimeur; Bureaux Imprimerie-résidence, maison en briques à deux étages, coin nord des rues Cascades et St. Hyacinthe, St Hyacinthe.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

3 fois par semaine, 12 mois, \$3, 6 m. \$1.50
do Et. Un. 12 mois \$4; 6 m. \$2
1 fois par semaine, 12 mois \$1.50, 6 m. 75c
do Et. Un. 12 mois \$2.00, 6 m. \$1
1 an d'avance, 1 f. par semaine Can. \$1
" " " " E U \$2 g b
Farmer's Journal, 12 mois d'avance \$1
Toutes lettres, etc., doivent être adressés, (franc de Port) comme suit.

CAMILLE LUSSIER,

Bureau du Courrier

St. Hyacinthe,
P. Q.

Nous donnons encore deux numéros dans un à lire à nos lecteurs.

L'Immigration Belge.

Il est arrivé avant hier et hier, à St. Hyacinthe, des familles belges que l'agent local a placées de suite. Il y a en tout 22 personnes.

L'une d'elles, la famille Lahaye, est entrée au service des Messieurs du Séminaire de cette ville, qui l'a installée dans une de ses maisons; la famille Nihoul est au service de M. Boulauguet.

Toutes ces familles sont du diocèse de Liège.

M. J. B. Robert, cultivateur de St. Jean-Baptiste, a apporté sur le marché de St. Césaire; un cochon pesant 559 livres, après cinq mois d'engrais. Cochon était de race canadienne.

M. Philippe Maher, marchand de Richmond a coupé, durant l'hiver dernier, et amené le long de la ligne du Grand Tronc, principalement des Moulins de Windsor, 2,000 cordes d'écorce, 8,000 cordes de bois, 10,000 piquets 20,000 liens (tier), et 1,500,000 pieds de poutres en logs.

Le chemin de fer de la Rive Nord et des Piles est un fait sur lequel il n'est plus permis d'avoir le moindre doute. Les entrepreneurs qui ont signé le contrat se mettent à l'œuvre immédiatement et veulent pousser l'affaire avec la plus grande vigueur. Dès que la neige aura disparu les travaux commenceront activement. Les entrepreneurs ont cru devoir faire cinq sections:

- De Québec à Deschambault;
- De Montréal à Berthier;
- De Trois-Rivières à Berthier;
- De Trois-Rivières à Deschambault;
- De Trois-Rivières aux grandes Piles.

Ainsi, sur ces cinq sections, trois vont converger à Trois-Rivières et nous en sommes très heureux.—*Constitutionnel.*

Le Conseil Municipal de Waterloo avait souscrit la somme de \$30,000 pour le chemin de Sorel, Drummond et Arthabaska, comprenant la partie entre Acton Vale et Knowlton. On dit que les bons du village, au montant de cette somme, ont été ou sont sur le point d'être remis à Phon. A. B. Foster.

Une partie des abonnés du Courrier de Philinois ont fait une collecte entre eux avec le produit de laquelle ils ont acheté une presse pour ce journal. Cet acte généreux peut faire réfléchir ceux qui non seulement ne pensent pas à faire de même, mais qui oublient même de solder l'abonnement de leur journal.

Le Conseil Municipal de Stanbridge a voté la somme de \$25,000 pour la construction du chemin de fer de Phelpsburg, etc. Avec un embranchement à Philisbourg par la route de Stanbridge. Le conseil a aussi passé un règlement l'autorisant à prélever une taxe de un dollar par chaque chien; on dit qu'il y en a plus de mille dans la municipalité.

À Lacadie la crue de l'eau dans la rivière a été, paraît-il, très grande cette année. Nous apprenons qu'avant hier le moulin à scie de M. Joseph H. Roy fut totalement rasé et emporté par la glace; la dame du moulin à farine et le pont près de l'Église ont aussi souffert des dommages graves.

M. U. S. Clément de Katerwa d'Hatley nous écrit qu'il va établir une grande briqueterie à Baynton, comté de Stanstead, à quelques pas seulement de la station du chemin de fer. M. Clément se flatte de pouvoir fabriquer de la belle et bonne brique. Il en enverra des échantillons aux personnes qui pourraient en avoir besoin, soit à Montréal, à Québec ou ailleurs sur la ligne du Grand Tronc ou du Massawipi, et si cette brique leur convient, ils n'auront qu'à écrire à M. Clément et dire le prix qu'ils pourront payer à leur domicile, et il leur en sera aussitôt expédié, à meilleur marché que d'autres qui sont éloignés de la ligne ne pourraient le faire.

M. Clément se propose d'en faire 200 à 300 milles dans le courant de l'été.

Un triste accident est arrivé samedi dernier dans le moulin de M. Chs. Langelier de St. Jean. Le meunier, M. Elzéar Foisy se trouva le bras engagé dans le rouage du blutoir au moment où il était seul dans le moulin. L'infortuné eut à lutter durant près de deux minutes avec la machinerie, qui menaçait de l'entraîner et le broyer viv. Le roulin fut arrêté par une personne de sa famille attirée par ses cris. Lorsqu'il reçut les premiers secours il fut trouvé suspendu, ayant encore dans l'engrenage son bras horriblement broyé jusqu'au coude. L'amputation fut jugée indispensable et elle fut pratiquée très-habilement par le Dr. Wight, assisté des Drs. Baudoin, Moreau et Howard, fils. Nous apprenons que M. Foisy est hors de danger. *Franco Canadien.*

La municipalité du village du canton de Chambly a aussi passé, samedi soir, un règlement en faveur du chemin de fer de Stantead, Shofford et Chambly, pour un aide de \$15,000 d'actions. Le Secrétaire du Conseil n'étant pas présent, le Maire Willetto refusa de prendre son siège, alléguant qu'il était illégal de procéder sans secrétaire, quoique les autres Conseillers en ouissent nommé un *pro-tem*. Il y a beaucoup d'excitation ici au sujet de cette assemblée et du choix des deux compagnies du chemin de fer.